

Termes de référence

Consultation pour la préparation du Certificate on the Financial Statement (CFS) Projet : INPLANTOMICS – Twinning

1. Contexte et objet

Dans le cadre du projet européen **INPLANTOMICS**, « Strengthening Capacities & promoting Innovation in plantomics at the University of Sfax » est approuvé dans le cadre du programme HORIZON-WIDERA- 2021-ACCESS-03 Grant Agreement ID 101078905 2022-2025, l'Université de Sfax sollicite la préparation d'un Certificat sur l'état financier « **Certificate on the Financial Statement (CFS)** » conformément aux exigences du Grant Agreement et aux règles applicables ; la mission couvre la période du **1 décembre 2022 au 31 mai 2026**, sur un budget concerné de **552,734.91 EUR** et des Montant des coûts d'achat à justifier « **Purchase Costs amount to be explained** » de **448,337.56 EUR**, et devra être réalisée par un auditeur externe indépendant, qualifié, en mesure de signer le liste de contrôle des procédures convenues « **checklist AUP (Agreed-Upon Procedures checklist)** » ainsi que le rapport CFS, afin de permettre à l'autorité de financement de vérifier, sur la base de procédures convenues, l'éligibilité des coûts déclarés et, le cas échéant, des revenus associés.

2. Objet de la mission

La présente consultation vise à recruter un **auditeur externe qualifié et indépendant** chargé d'exécuter les procédures convenues et de préparer le rapport CFS conformément aux termes de référence européens applicables.

La mission couvre l'examen des dépenses déclarées sur la période du **1 décembre 2022 au 31 mai 2026**, portant sur un budget concerné de **552,734.91 EUR**, ainsi que sur les Montant des coûts d'achat à justifier de **448,337.56 EUR**.

3. Champ de la mission

L'auditeur devra couvrir, selon le cas :

- les dépenses de personnel ;
- les missions et déplacements ;
- l'équipement et le matériel ;
- les consommables et autres coûts directs ;
- les sous-traitances éventuelles ;
- les coûts indirects si applicables ;
- tout autre poste de dépenses déclaré dans le cadre du projet.

L'auditeur devra vérifier, sur base des pièces justificatives disponibles, que les dépenses sont :

- réelles ;
- correctement enregistrées ;

- engagées pendant la période éligible ;
- liées au projet ;
- conformes aux règles de l'Union européenne et au Grant Agreement.

4. Référentiel applicable

La mission devra être réalisée conformément :

- aux **ISRS 4400* (révisée)** relatives aux missions de procédures convenues ;
- au **Code d'éthique de l'IESBA*** et aux exigences d'indépendance ;
- aux normes de contrôle qualité applicables ;
- aux termes et conditions du Grant Agreement ;
- au checklist AUP et au modèle de rapport CFS fournis par l'Union européenne, sans modification de fond.

* Les **ISRS 4400 (révisée)** sont des normes internationales qui encadrent les **missions de procédures convenues** : l'auditeur n'exprime pas une opinion, mais réalise seulement les vérifications précisées à l'avance et rapporte les constatations de façon factuelle.

Le **Code d'éthique de l'IESBA** est le référentiel de déontologie des professionnels comptables ; il impose notamment l'**intégrité**, l'**objectivité**, la **compétence professionnelle**, la **confidentialité** et le **comportement professionnel**.

Les **exigences d'indépendance** signifient que l'auditeur ne doit avoir aucun conflit d'intérêts ni relation susceptible d'influencer son jugement, en apparence comme en réalité.

Dans un **CFS** européen, cela veut dire que le praticien doit être qualifié, indépendant du bénéficiaire, et exécuter uniquement les procédures prévues dans le checklist AUP, sans modifier le cadre de mission.

En pratique, l'**ISRS 4400 (révisée)** définit **comment** faire la mission, tandis que le Code IESBA définit **comment se comporter** pour que la mission reste crédible et impartiale.

5. Livrables attendus

Le prestataire devra fournir :

- un **rapport CFS** signé sur papier à en-tête ;
- le **checklist AUP** complété et signé ;
- toute note d'observation ou liste de points nécessitant clarification, le cas échéant ;
- les documents nécessaires à la soumission du CFS en version PDF scannée via le portail.

6. Profil du consultant

6.1. Conditions de participation

Le soumissionnaire devra proposer un consultant répondant cumulativement aux conditions minimales suivantes :

- être un auditeur externe dûment qualifié et habilité à exercer des missions d'audit ;
- présenter toutes garanties d'indépendance vis-à-vis du bénéficiaire, de ses structures de tutelle, de ses partenaires et de toute entité liée, et ne se trouver dans aucune situation de conflit d'intérêts, direct ou indirect ;
- justifier d'une expérience avérée, documentée et pertinente dans l'audit de projets financés par l'Union européenne, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'innovation ;
- démontrer une maîtrise confirmée des procédures de vérification des dépenses applicables aux projets de recherche et d'innovation ;
- être en mesure d'établir un Certificate on the Financial Statements (CFS) conformément au modèle officiel et aux exigences applicables de la Commission européenne.

Le CFS est un document établi par un auditeur externe indépendant et transmis dans le cadre du rapport financier final, selon les modalités prévues par le programme concerné.

6.2. Pièces justificatives

Le soumissionnaire devra joindre à son offre, à peine d'irrecevabilité, les pièces justificatives suivantes :

- un curriculum vitae détaillé du consultant proposé ;
- les diplômes, attestations, certifications, inscriptions professionnelles ou tout document équivalent établissant sa qualification ;
- une déclaration sur l'honneur d'indépendance et d'absence de conflit d'intérêts ;
- les références des missions comparables exécutées, accompagnées, le cas échéant, d'attestations de bonne exécution ;
- tout document probant établissant l'expérience du consultant dans l'audit de projets financés par l'Union européenne ;
- tout élément permettant d'apprécier la capacité du consultant à produire un CFS conforme aux exigences de la Commission européenne ;
- tout échantillon, modèle ou référence de CFS antérieurement établi, dans le respect des règles de confidentialité applicables.

Le soumissionnaire devra produire des justificatifs suffisants pour permettre à l'Autorité contractante d'apprécier, de manière objective, la conformité du profil proposé aux exigences du présent article.

6.3. Méthode de notation



Les offres seront évaluées selon les modalités suivantes, sur un total de cent (100) points :

Sous-critère	Éléments d'appréciation	Points max
Qualification professionnelle de l'auditeur externe	Diplômes, titres, habilitations, inscription à un ordre ou organisme professionnel, expérience pertinente.	25
Indépendance du consultant	Déclaration d'indépendance, absence de liens capitalistiques, contractuels, hiérarchiques, familiaux ou financiers avec le bénéficiaire.	15
Expérience en audit de projets financés par l'Union européenne	Références, attestations de missions, rapports d'audit, preuves de missions comparables, notamment dans le domaine de la recherche et de l'innovation.	25
Maîtrise des procédures de vérification des dépenses de projets de R&I	Connaissance des règles d'éligibilité, de justification documentaire, de contrôle et de validation des dépenses.	20
Capacité à produire un CFS conforme aux exigences de la Commission européenne	Expérience antérieure dans l'établissement de CFS, conformité au modèle officiel et aux exigences du programme concerné.	15
Total		100

Chaque sous-critère sera noté en fonction de la qualité, de la complétude et de la pertinence des éléments fournis par le soumissionnaire, ainsi que de l'adéquation des références présentées avec l'objet de la mission. Le CFS doit être établi selon le modèle officiel et les exigences applicables de la Commission européenne.

6.4. Rejet des offres non conformes

Toute offre ne satisfaisant pas aux conditions minimales fixées à l'article 6.1 pourra être déclarée non conforme et rejetée sans autre examen.

 Université de Sfax	<h2 style="color: blue;">Cahier des charges AO/CO</h2>		
	Référence : GSI-FR-23-00	Date d'approbation : 10/02/2026	
	Page 5 sur 6		

En particulier, sera considérée comme non conforme toute offre :

- ne présentant pas un auditeur externe qualifié ;
- ne justifiant pas de l'indépendance du consultant vis-à-vis du bénéficiaire ;
- ne démontrant pas d'expérience suffisante et pertinente en matière d'audit de projets financés par l'Union européenne ;
- ne comportant pas les pièces justificatives exigées ;
- ou ne permettant pas d'établir la capacité du consultant à produire un CFS conforme aux exigences de la Commission européenne.

L'absence de pièces essentielles ou l'insuffisance manifeste des justificatifs pourra entraîner le rejet de l'offre, sans préjudice des autres motifs d'exclusion prévus par les documents de consultation.

La règle du CFS impose en outre le recours à un auditeur externe indépendant et à un modèle conforme au référentiel officiel de la Commission européenne.

7. Durée de la mission

La mission sera réalisée sur une période estimée de 10 jours ouvrables, à compter de la notification de l'attribution et de la mise à disposition du dossier complet.

8. Pièces à mettre à disposition par le bénéficiaire

Le bénéficiaire fournira au consultant :



- le Grant Agreement et ses annexes ;
- le budget approuvé ;
- les rapports financiers ;
- les relevés bancaires si nécessaires ;
- les pièces justificatives des dépenses ;
- les contrats, feuilles de temps, ordres de mission, factures et preuves de paiement ;
- tout document demandé dans le cadre des procédures convenues.

9. Modalités de sélection

La sélection du consultant se fera sur la base :

- de l'expérience technique;
- de la conformité aux exigences d'indépendance ;
- du prix proposé;
- de la qualité de l'offre technique et méthodologique ;
- du délai de réalisation.

10. Confidentialité

 Université de Sfax	Cahier des charges AO/CO		
	Référence : GSI-FR-23-00	Date d'approbation : 10/02/2026	

Le consultant est tenu à une stricte confidentialité sur toutes les informations, données, documents et résultats obtenus dans le cadre de la mission. Aucun document ne pourra être communiqué à des tiers sans autorisation écrite du bénéficiaire.

11. Procédure de participation

Les candidatures doivent parvenir au bureau d'ordre de l'université par voie recommandée, Rapid Poste ou les remettre en main propre sous plis fermés et anonymes au plus tard le **15 Juillet 2026** à l'adresse suivante :

Université de Sfax, route de l'Aérodrome km 0.5
BP 1169, Sfax 3029
« A NE PAS OUVRIR »

Consultation pour la préparation du Certificate on the Financial Statement (CFS)
Projet : INPLANTOMICS – Twinning
dans le cadre du Projet INPLANTOMICS Grant Agreement ID 101078905
Sous-Direction des affaires financières
(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi).

Dans cette enveloppe, chaque soumissionnaire est appelé à remettre deux enveloppes ; à savoir une proposition technique et une proposition financière.

Une fois la remise de son pli faite, le soumissionnaire ne doit ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

12. Signature

Les présents termes de référence devront être signés par :

- le praticien / auditeur ;
- le participant / bénéficiaire.

Le président de l'Université de Sfax
Pr. Ahmed Hadj Kacem